

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 02/02/2024

Reconquête de la qualité de l'eau / Albon et Manthes / Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau pour les actions agricoles

Délibération n°12-2024
Séance du 16/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 10 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET et Stéphane SARRAZIN

Excusés et absents : Ludovic LACROIX

Le Président rappelle aux membres du bureau :

- que les captages de l'île à Manthes et des Près Nouveaux à Albon sont inscrits comme captages prioritaires ;
- que des actions agricoles sur les Aire d'Alimentation des Captages (AAC) sont prévues en lien avec les Chambres d'Agricultures de la Drôme et de l'Isère, de l'Association Drômoise d'Agroforesterie, d'Agribiodrome et d'Agrocohérence.

Le Président informe les membres du Bureau Syndical que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse peut allouée une aide financière à hauteur de 70% pour ces programmes d'actions agricoles.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour le financement de ces actions agricoles pour l'année 2024.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

